

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

[sentiers.davenir@laposte.fr](mailto:sentiers.davenir@laposte.fr)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Assemblée générale du 1 er février 2020

### Rapport moral et de propositions d'orientations du président

Bonjour à tous,

Merci d'être venus pour cette première AG de Sentiers d'Avenir. Notre association a maintenant un peu plus d'un an.

Nous sommes 139 membres et nous résidons principalement autour de la ria d'Étel sur les communes de Locoal Mendon, Belz, Landaul et Landévant...

Les membres « bienfaiteurs » sont au nombre de 39. Ils auront tout à l'heure à voter les cotisations, les comptes et le budget et aussi à approuver (je l'espère !) le rapport d'activité 2019 et le règlement intérieur. Et j'espère aussi que nous serons tous d'accord avec les orientations que je vais proposer !

Vous avez été informés dans le courant de l'année 2019 des avancées de nos différentes actions par les bulletins trimestriels et le site internet. Si la formule électronique vous convient, nous continuerons, et nous sommes bien entendu à l'écoute de vos suggestions.

Concernant la lutte contre les plantes invasives et le ramassage des déchets nous nous sommes appuyés sur des associations déjà structurées. Le secrétaire vous le détaillera dans son rapport d'activités. Ces activités tournent bien ! Tant mieux et merci à ces associations !

Merci aussi, bien entendu, à vous, lorsque vous avez pris l'initiative d'intervenir sur le DPM devant chez vous et sur vos propres terrains.

Certains d'entre vous ont accueilli des équipes sur leurs prés-salés et le travail se voit ! Les rivages de ria deviennent plus « propres ». Ils sont peu à peu débarrassés des plantes invasives et des déchets. Merci enfin et surtout au syndicat mixte de la Ria (Natura 2000), qui coordonne tout cela et aux communes qui aident au broyage ou à la combustion des végétaux ou qui contribuent en évacuant les déchets récoltés...

Continuons tous comme cela ! C'est en travaillant ensemble que nous arriverons à débarrasser les rivages de la Ria des déchets et des plantes invasives qui n'ont rien à y faire.

**Nous n'avons, par contre, pas beaucoup avancé sur la création de sentiers nouveaux, car des clarifications sont nécessaires, j'y reviendrai tout à l'heure.** Des réunions de secteurs ont eu lieu. Des questionnaires ont été remplis pour commencer l'état des lieux. Les difficultés dans la définition des tracés sont apparues tout de suite, principalement du fait du foncier non maîtrisé.

Nous avons aussi rencontré d'autres associations (Amis du golfe du Morbihan, Chemins d'antan...), pour nous enrichir de leur expérience.

Au terme de toutes ces rencontres, **laissez-moi vous dire que créer des sentiers nouveaux traversant des propriétés privées ne sera une tâche facile pour personne, compte tenu de la complexité de la réglementation !** Aménager des voies « routières » pour sécuriser les piétons et les cyclistes et faire en sorte que ces cheminements soient plus attrayants est une solution à explorer... Encore faudra-t-il convaincre les automobilistes ! **Cela prendra du temps et nous le prendrons !**

Nous avons vite compris l'aubaine que représente la « SPPL » **pour créer des sentiers par obligation ! Oui... mais ... encore faut-il respecter la législation**, ce qui n'est pas simple du tout du fait de la complexité des textes.

C'est d'ailleurs cela qui a motivé la création de notre association : la servitude de passage des piétons sur le littoral de Locoal Mendon paraissait totalement hors contexte réglementaire et d'un coût exorbitant. Locoal Mendon est le berceau des membres fondateurs de Sentiers d'Avenir. Nous avons décrit à M. Le Préfet du Morbihan le mécontentement des riverains de la mer à Locoal Mendon. Ce mécontentement concerne aussi la façon dont le projet a été mené pour « arrêter » la servitude. M. Le Préfet nous a répondu que la DDTM56 viendrait nous rencontrer. C'était en février 2019... Nous n'avons toujours pas été contactés par la DDTM. Dans sa dernière lettre, toute récente, de fin décembre 2019, M. Le Préfet n'évoque plus ce RDV. Que doit-on en conclure ? Quid de la procédure concernant Locoal Mendon ? Nous ne savons pas... M. Le Maire de Locoal Mendon dans ses vœux 2020 (c'était le 17 janvier dernier) n'a rien annoncé de nouveau non plus...

Comme le prévoit nos statuts, nous nous sommes intéressés à ce qui se passe ailleurs sur le littoral. Et bien... cela s'est passé de la même façon sur plusieurs autres communes de la Ria d'Étel ou plus loin sur le Golfe du Morbihan. Des personnes d'autres communes ont souhaité adhérer à « Sentiers d'avenir » et nous les avons accueillies. Et nous avons déjà contesté quelques procédures qui les concernaient. Nous avons lancé un plein contentieux sur Landévant (requête cosignée avec l'un de nos membres de cette commune) et nous assisterons nos membres sur Landaul. **Nous continuerons à contester les procédures, si rien ne change, car tout cela doit être clarifié. Nous affirmons que la loi n'est pas respectée sur de multiples points.** La DDTM56 affirme pour sa part le contraire. Mais dans cette affaire, peut-elle être crédible, étant à la fois juge et partie ? Elle opère en effet sur elle-même son propre contrôle de légalité tant sur les procédures que sur les projets et les travaux qu'elle met ou fait mettre en œuvre. Cela ne va pas ! Les juges trancheront... cela prendra le temps qu'il faudra. **Je suppose que vous êtes tous d'accord sur ce point !**

En attendant, nous avons tout de même déjà obtenu de l'administration d'État un début d'éclaircissement **sur la relation entre la SPPL et le GR34. Eh bien, il n'y en a tout simplement pas...** Nous nous en doutions, bien entendu, mais nous ne comprenons toujours pas pourquoi, dans tous les dossiers récents, l'administration a mis en avant cet objectif **de « GR34 », de sentiers pour « le plus grand nombre »**, pour mener à bien l'institution de la SPPL... Affaire également à suivre...

A l'occasion de nos enquêtes sur le déroulement des procédures SPPL, nous nous sommes aperçus du manque total d'informations des riverains de la mer sur les intentions de l'État en matière de protection des rivages contre l'érosion, l'inondation et la submersion. C'est aussi dans les cordes de notre association. Nous avons donc commencé à documenter le sujet. Nous vous avons déjà communiqué quelques informations à l'occasion du bulletin d'information du 4<sup>ème</sup> trimestre... La législation actuelle n'a pas prévu la montée inexorable et de plus en plus rapide des eaux de la mer du fait du réchauffement climatique. En 1807 il n'en était pas question ! Or la législation n'a pas évolué (ou à peine) depuis cette date.

Il en résulte des propositions les plus diverses, chacun y mettant son grain de sel marin... L'une d'entre elle consiste par exemple à « dévaluer le bord de mer » du fait des risques nouveaux qu'il supporte et à faire racheter les propriétés de bord de mer à bas prix par la collectivité. C'est en quelque sorte une expropriation « nouvelle mode » au moindre coût... Cela ne va pas du tout à la très grande majorité d'entre nous, et Sentiers d'Avenir sera très vigilante à ce que les principaux intéressés dans cette histoire soient étroitement associés à l'élaboration des nouvelles règles ! C'est un énorme chantier. Celui-là aussi prendra du temps...

Et pendant ce temps-là, dans les fonds des baies, des abers, des rias et des estuaires (c.-à-d. des zones protégées) ... quelques menus et raisonnables travaux pourraient être effectués pour mettre à l'abri, pour longtemps encore, ce qui mérite de l'être. Je ne suis pas du tout certain que les demandes des associations de particuliers, des communes ou des communautés etc. pour protéger le rivage seront

facilement acceptées... Nous n'allons pas tarder à demander ses intentions à AQTA, dans le cadre du « PAPI - GEMAPI » (voir bulletin d'information du 4ème trimestre), et nous verrons bien comment la communauté de communes se positionne sur ce dossier.

Et puisque le « DPM » sera de toute évidence concerné par ces « constructions » et que leur « nécessité » relève en définitive de l'Etat, nous questionnerons également le chef de la DDTM56 sur la doctrine qu'il compte mettre en œuvre, lorsque des demandes de travaux seront faites au titre de l'article 33 de la loi du 16 septembre 1807 qui stipule, je cite :

*« Lorsqu'il s'agira de construire des digues à la mer, ou contre les fleuves, rivières ou torrents navigables ou non navigables, la nécessité en sera constatée par le Gouvernement et la dépense supportée par les propriétés protégées, dans la proportion de leur intérêt aux travaux ; sauf le cas où le Gouvernement croirait utile et juste d'accorder des secours sur les fonds publics » ...*

Il n'est pas du tout certain que les projets soient acceptés et il est encore moins certain que des fonds publics soient rendus disponibles pour cela ! Ce n'est d'ailleurs pas anormal, concernant les fonds publics. Mais l'Etat laissera-t-il, **au moins**, les riverains de la mer réaliser des travaux financés par eux mêmes ? Rien n'est moins sûr !

Nous tâcherons de vous éclairer dès que possible sur ces questions d'érosion-inondation-submersion.

Cette rencontre avec le directeur de la DDTM56 sera l'occasion de faire le point sur les « SPPL » des communes où des choix sont encore possibles. La prise en compte de la dimension Natura 2000 dans les projets de servitudes de la ria a nettement été insuffisante. Les conséquences de la fréquentation des sites sur l'avifaune n'ont pas été suffisamment étudiées.

Quelles suites compte-t-il proposer (à M. Le Préfet) au dossier de Belz compte tenu de la réserve et des deux recommandations faites par le commissaire enquêteur du fait de l'insuffisance de l'étude d'évaluation des incidences environnementales ? Et puisque l'étude environnementale était commune aux territoires de Belz et de Locoal Mendon quelle suite compte-t-il proposer à la procédure en cours sur cette dernière commune ? Ne faut-il pas reprendre les études d'évaluation des incidences ? Et bien d'autres questions encore, sur la saisine préalable des autorités environnementales, par exemple ...

Enfin, pour terminer, il convient de rappeler que les mairies peuvent être actives et influentes sur tous les sujets évoqués précédemment, soit indépendamment, soit par l'interface des communautés de communes. Nous avons donc décidé de questionner les listes qui se présenteront aux prochaines municipales sur leurs intentions en matière de protection de l'environnement, de développement du tourisme, de développement des « cheminements doux » et de protection des rivages contre les eaux. Et, bien entendu, nous les questionnons aussi sur la mise en œuvre de la SPPL. Les communes où nous avons principalement des adhésions aujourd'hui sont concernées (Belz, Locoal Mendon, Landaul et Landévant). Les résultats de ce questionnement vous seront communiqués sans commentaire. Nous ne prendrons pas partie ; vous apprécierez (ou pas) les réponses, qui nous seront faites. Et s'il n'y a pas de réponse vous en tirerez je suppose vos propres conclusions.

**Nous avons fait un peu mais il reste tant à faire !**

**Le CA et le bureau restent en place pour poursuivre les actions engagées.**

Il est à peine trop tard pour vous souhaiter (à nouveau) une bonne et heureuse année 2020 !

Locoal Mendon le 1er février 2020  
Le président de Sentiers d'Avenir  
Ronan Goavec